



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 03 mars 2023

Affaire suivie par :  
Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN  
Stéphanie COMMARET  
Tél : 04 74 45 58 56  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Appel à candidatures N° 1 relatif à 1 poste à profil de direction à décharge totale vacant à la rentrée scolaire 2023.

**Pièce(s) Jointe(s) :** Le formulaire de candidature et la fiche de poste correspondante.

- ⇒ 1 Poste de direction à décharge totale sur la circonscription de Gex est à pourvoir à titre définitif au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- ⇒ La fiche de poste est présentée en pièce jointe (cf. l'Annexe correspondante)

Directions à décharge totale sur la circonscription de Gex			Fiche de Poste
Ecole primaire Arbère (0011218U)	Divonne-les-Bains	13 classes	Annexe 1

L'inscription sur liste d'aptitude de direction est souhaitable mais cet appel reste ouvert à tous les enseignants\*.

*\* L'affectation à titre définitif est conditionnée à l'inscription sur liste d'aptitude. Le candidat non-inscrit retenu sera affecté à titre provisoire sur la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.*

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **jeudi 16 mars 2023 au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **mardi 21 mars 2023**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés par courriel envoyé sur leur adresse académique (prenom.nom@ac-lyon.fr) des modalités de convocation auprès de la commission d'entretien **prévue le mercredi 29 mars 2023.**

Les candidats retenus seront nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le poste où ils ont candidaté et ne sont pas autorisés à répondre à tout appel à candidatures ultérieur.

  
Marilyne Rémer

## Poste à profil

Directeur ou directrice d'école primaire Arbère à Divonne-les-Bains – 13 Classes

## Titre requis

De préférence, inscrit sur la liste d'aptitude de direction

## Descriptif des missions

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur ou directrice d'école décrites dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs ou directrices d'école ainsi que dans le référentiel métiers des directeurs ou directrices d'école de la circulaire n°2014 - 163 du 1-12 – 2014, et la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directeur ou de directrice d'école. Son action s'inscrit dans le Droit Commun de l'Education Nationale. Néanmoins, le cadre général d'exercice professionnel implique que certaines compétences soient maîtrisées dès la prise de fonction.

### Spécificités de la mission ; dans le cadre du droit commun :

Le directeur ou la directrice administre l'école et en pilote le projet pédagogique. (Art. VI, loi 2021-1716)

#### **1. Responsabilités pédagogiques**

Le directeur ou la directrice d'école assure la coordination nécessaire entre les enseignants. Il veillera à la mise en œuvre de l'ensemble des instances, y compris le conseil de cycle. Il ou elle veille également à la diffusion auprès des maîtres de l'école des instructions et programmes officiels et des documents d'accompagnement pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances de compétences et de culture, en assurant une médiation qui facilite leur mise en œuvre au plus près des besoins des élèves.

Il ou elle impulse les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.

Le directeur ou la directrice assure :

- la mise en place, avec l'aide de l'équipe de circonscription, d'un tableau de bord avec des indicateurs de pilotage en lien avec le projet d'école ;
- l'accueil et l'accompagnement des enseignants entrant dans le métier et des enseignants qui ont des besoins d'accompagnement ou de développement professionnel avec l'appui de l'équipe de circonscription ;
- la mise en cohérence des outils pédagogiques par un pilotage pédagogique renforcé et adapté aux spécificités de l'école (enseignants, public accueilli) ;
- la mise en place des parcours éducatifs des élèves : Parcours d'Education Artistique et Culturel, Parcours Educatif de Santé, Parcours Citoyen ;
- l'appui sur l'équipe de circonscription pour permettre le développement professionnel de tous les enseignants et s'assurer de la réussite de tous les élèves dans un environnement de travail serein et bienveillant.

Le directeur ou la directrice sensibilise l'équipe pédagogique à la qualité du climat scolaire.

Le directeur ou la directrice suscite la créativité de l'équipe pédagogique pour chercher collectivement comment rendre accessibles les enseignements en répondant aux besoins des élèves.

## **2. Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école**

Le directeur ou la directrice :

- assure un suivi renforcé des retards et absences,
- veille à ce que la commune lui fournisse les informations nécessaires à la transition entre les temps scolaire et périscolaire.

Il ou elle organise le service et contrôle l'activité des personnels territoriaux, pendant leur temps de service à l'école, ainsi que des personnels contractuels affectés à l'école.

## **3. Relations avec les parents et les partenaires de l'école**

Le directeur ou la directrice, représentant de l'institution scolaire, est l'interlocuteur de la commune et de la communauté de commune (Pays de Gex Agglo) éventuellement compétent pour son école notamment pour le PEDT.

Il ou elle veille à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et avec l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice.

Il ou elle organise, coordonne et pilote le dispositif OEPRE (Ouvrir l'Ecole Aux Parents pour la Réussite des Elèves).

Il ou elle contribue au groupe de travail des directeurs du secteur de collège de Divonne-les-Bains.

En tant que directeur ou directrice déchargé(e) à temps plein et en étroite collaboration avec l'équipe de circonscription, il ou elle en coordonne l'action locale. Il ou elle participe au groupe de travail des directeurs déchargés à 75 et 100% de la circonscription.

## **4. Compétences requises**

Les caractéristiques du secteur concernés rendent nécessaires de :

- Savoir communiquer avec des publics divers (partenaires de l'école, professionnels de l'éducation, familles socialement défavorisées, d'origines culturelles diverses ...);
- Etre volontaire, ambitieux pour l'école et ses élèves;
- Prendre des initiatives et des décisions;
- Savoir anticiper les situations de crise;
- Etre disponible et réactif;
- Connaître la gestion administrative, pédagogique et partenariale des élèves en difficultés, à besoins éducatifs particuliers et handicapés;
- Etre loyal vis à vis de l'Institution.

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Poste de direction à l'école primaire Arbère – 805 rue Arbère – 01220 – DIVONNE-LES-BAINS

NOM : ..... Prénom :  
.....

Téléphone portable : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr  
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Je suis inscrit sur la liste d'aptitude de directeur de 2 classes et plus

Je m'engage à m'inscrire sur la liste d'aptitude de directeur de 2 classes et plus

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé(e)

**→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le lundi 16 mars 2023**  
qui le transmettra à la division des personnels  
**pour le mardi 21 mars 2023**

**Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale**